

# ORDRE DU JOUR CANTON DE HATLEY

2014-01-13

**À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 18 h 30 le 13 janvier 2014 à la salle du conseil au 3115, chemin Capelton, North Hatley**

**SONT PRÉSENTS** la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar et Messieurs Claude B. Meilleur, Patrick Clowery, Guy Larkin, Jacques Bogenez et Vincent Fontaine

**FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau,

**EST AUSSI PRÉSENTE** Madame Liane Breton, directrice générale

## **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Soumission par billets pour les règlements n° 2006-07 et n° 2007-20
4. Période de questions des citoyens et visiteurs
5. Clôture de la séance

**14-01-13.01**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

**14-01-13.02**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY**

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel qu'il est présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**14-01-13.03**

### **SOUSSION PAR BILLETS POUR LES RÈGLEMENTS N° 2006-07 ET N° 2007-20**

**ATTENDU QUE** la municipalité se propose d'emprunter par billets un montant total de 162 500 \$ par billets, en vertu des règlements d'emprunt n° 2006-07 (56 800 \$) et n° 2007-20 (105 700 \$) relatifs au pavage du développement Les Boisés du chêne rouge et celui des Boisés Thomas;

**PAR CONSÉQUENT**

**IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** la municipalité du Canton-de-Hatley accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 22 janvier 2014 au montant de 162 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt n° 2006-07 et n° 2007-20. Ce billet est émis au prix de quatre-vingt-dix-huit point zéro un quatre pour cent (98,014 %) échéant en série cinq (5) ans comme suit:

14 000 \$	1,80 %	22 janvier 2015
14 500 \$	2,00 %	22 janvier 2016
14 900 \$	2,20 %	22 janvier 2017
15 500 \$	2,55 %	22 janvier 2018
103 600 \$	2,85 %	22 janvier 2019

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

## ORDRE DU JOUR CANTON DE HATLEY

14-01-13.04

### **SOUSSION PAR BILLETS POUR LES RÈGLEMENTS N° 2006-07 ET N° 2007-20**

**ATTENDU QUE** conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, le Canton de Hatley souhaite emprunter par billet un montant total de 162 500 \$ :

<b>Règlement numéro</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
2006-07	56 800 \$
2007-20	105 700 \$

**ATTENDU QUE** le Canton de Hatley désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (chapitre D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

**ATTENDU QUE** le Canton de Hatley aura, le 20 janvier 2014, un montant de 184 800 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 246 100 \$, pour une période de 10 ans, en vertu des règlements numéros 2006-07 et 2007-20;

**ATTENDU QU'un** montant total de 22 300 \$ a été payé comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de 162 500 \$;

**ATTENDU QU'à** ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

### **PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QU'un** emprunt par billet au montant de 162 500 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2006-07 et 2007-20 soit réalisé;

**QUE** les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

**QUE** les billets soient datés du 22 janvier 2014

**QUE** les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;

**QUE** les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1.	14 000 \$
2.	14 500 \$
3.	14 900 \$
4.	15 500 \$
5.	15 800 \$ (à payer en 2019)
6.	87 800 \$ (à renouveler)

**QUE** pour réaliser cet emprunt, la municipalité émette par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans à compter du 22 janvier 2014 en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements n° 2006-07 et n° 2007-20 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

**QUE** le Canton de Hatley emprunte 168 500 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de deux (2) jours au terme original des règlements numéros 2006-07 et 2007-20.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

ORDRE DU JOUR  
CANTON DE HATLEY

14-01-13.05

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES VISITEURS**

Aucun visiteur

14-01-13.06

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Claude B. Meilleur propose la clôture de la séance à 18 h 36 .

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

*Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Martin Primeau  
Maire

---

Liane Breton  
Directrice générale